

**COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le sept septembre, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Olivier  
THERASSE, Maire.

*Date d'affichage : 02/09/2020 Date de convocation : 02/09/2020*

*Nombre de conseillers municipaux : 19 En exercice : 19 Présents : 16*

*Conseillers municipaux ayant donné procuration : 0*

M. THERASSE Olivier, Mme PEJAC Eveline, M. PIACENTINI Christophe, M. CASTERA Alain, Mme  
LAFFONT Elise, Mme LAPEYRE Christiane, M. DALENS Claude, M. PORTELLA Philippe Mme MILANI  
Dominique, Mme SABADINI Annick, M. DAILLE Frédéric, M. CASONATO Denis, Mme VIOLTON Mylène,  
M. ELISSALDE BONNET Jean Arnaud, Mme MOITEAUX Muriel.

**Absents excusés ayant donné un pouvoir : /**

**Absents excusés** : M. VACQUE Fabien, M. FAJOLLE Didier, Mme LABAT Laura

***Madame SABADINI Annick a été désignée secrétaire de séance***

**Ordre du jour :**

- 1. Acquisition d'un bien par voie de préemption**
- 2. Budget Communal 2020 – Demande de financement acquisition foncière**
- 3. Travaux communaux 2020**
- 4. Composition des Commissions Communautaires**
- 5. Personnel communal**
- 6. Comptes rendus des diverses Commissions Communales**
- 7. Questions diverses**

-==--==--

## 1. Acquisition d'un bien par voie de préemption :

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce bien situé sur Goulard (joutant le cimetière) et les enjeux actuels liés à la mise en accessibilité et l'agrandissement prévu pour le cimetière de Goulard.

Suite au dernier Conseil Municipal où le sujet avait déjà été abordé, Monsieur le Maire a rencontré le vendeur, le futur acquéreur et le Notaire : les délais de rétractation étant dépassés il y a obligation de recourir à l'acquisition du bien par voie de préemption.

L'Agglomération d'Agen a donc rétrocédé le droit de préemption de cette propriété à la commune lors du bureau communautaire du jeudi 27 août 2020.

Après visa administratif de la délibération actant cette rétrocession, mardi 1<sup>er</sup> septembre deux courriers en recommandé avec accusé de réception ont été adressés au vendeur et au Notaire pour visiter le bien et obtenir les diagnostics obligatoires lors d'une vente.

>> Actuellement nous sommes encore en attente de réponse.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir le bien après réception des diagnostics et de la visite si tout est conforme et en adéquation avec les besoins de la commune.

Après discussion et débat sur le projet d'acquisition, il propose de passer au vote de la délibération suivante, qui ne sera validée qu'après la visite et la réception des diagnostics.

### → DÉCISION :

Par courrier en date du 22 juillet 2020, la Commune de SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS a saisi le Président de l'Agglomération d'Agen concernant une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) portant sur un bien immobilier situé au 554 Rue du Hameau de Goulard à SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS (47310).

Désirant acquérir cet immeuble en vue de réaliser son projet d'agrandissement de cimetière (absence de concessions libres). Cette propriété permettrait également la mise en accessibilité de notre future extension du cimetière, en évitant le déplacement de concessions occupées, la commune de SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS a sollicité l'Agglomération d'Agen afin qu'elle délègue de manière ponctuelle son Droit de Préemption Urbain (DPU) à la commune, pour la DIA n° 47238 20 A0014, reçue en mairie le 15 juillet 2020.

Les parcelles cadastrées ZD n°39 et ZD n°276, objet de la DIA, d'une superficie cadastrale totale de 624 m<sup>2</sup>, sise 554 Rue du Hameau de Goulard supporte un bâtiment à usage d'habitation.

Elle se situe en zone UC de l'actuel PLUi approuvé le 22 juin 2017 en Conseil d'Agglomération. Le prix de vente est de 107 000 € (cent sept mille euros) hors frais de notaire.

Ce bien immobilier appartient à Monsieur JOUANAUD Jean Sébastien, domicilié au 554 Rue du Hameau de Goulard à SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS (47310).

L'acquéreur potentiel, Monsieur VANBIERVLIEF Alexandre est domicilié Place Armand Casse – 47 220 CAUDECOSTE.

Le projet porté par la Commune de SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS consiste à réaliser une extension du cimetière (absence de concessions libres) mais permettrait également la mise en accessibilité de notre future extension du cimetière, en évitant le déplacement de concessions occupées.

Pour ce faire, elle souhaite se porter acquéreur des parcelles par l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) qui lui a été ponctuellement délégué par le Bureau Communautaire de l'Agglomération d'Agen en date du 27 août 2020.

\*\*\*\*\*

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.210-1 et suivants, L.211-1 et suivants, L.300-1 et suivants, relatifs au droit de préemption,
- Vu l'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme selon lequel « Le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire. »,
- Vu la délibération n°2017/28 du Conseil d'Agglomération d'Agen en date du 22 juin 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a 31 communes,
- Vu la délibération n°2017/29 du Conseil d'Agglomération d'Agen en date du 22 juin instituant le Droit de Prémption Urbain (DPU) sur l'ensemble du territoire couvert par le nouveau Plan Local de l'Urbanisme intercommunal, PLUi a 31 communes et pour ce qui concerne l'ensemble des zones U (UA, UB, UC, UD, UE, UG, UL, UX...) et AU (1AU, 1AUB, 1AUC, 1AUG, 1AUL, 1AUX, 2AU, 2AUG, 2AUL, 2AUX,
- Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) n°47238 20 A0014, reçue en Mairie, par courrier, le 15 juillet 2020, par Maître LAUZIN-ROY Dominique, Notaire à AGEN (47 000), en vue de la vente des parcelles situées « 554 Rue du Hameau de Goulard » à SAINTE COLOMB EN BRUILHOIS, cadastrées section ZD n°39 et ZD 276, d'une superficie cadastrale totale de 624 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur JOUANAUD Jean Sébastien,
- Vu le courrier en date du 22 juillet 2020 adressé par la commune de SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS demandant la délégation du droit de préemption de l'Agglomération d'Agen pour exercer ce droit,
- Vu la délibération n°2020-044 du Bureau Communautaire de l'Agglomération d'Agen en date du 27 août 2020, déléguant de manière ponctuelle, le Droit de Prémption Urbain (DPU) dont dispose l'Agglomération d'Agen au profit de la commune de

SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS à l'occasion de la vente des parcelles faisant l'objet de la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) n° 47238 20 A0014 reçue en mairie, par courrier, en date du 15 juillet 2020,

Considérant qu'en l'état, la délégation du Droit de Prémption Urbain (DPU) concerne la commune de SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS sise 3 Place du Bruilhois — 47 310 SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS.

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

> D'EXERCER son Droit de Prémption Urbain (DPU) à l'occasion de la vente des parcelles faisant l'objet de la DIA n°47238 20 A0014, reçue le 15 juillet 2020 en mairie de SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS, ce bien immobilier étant situé 554 Rue du Hameau de Goulard à SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS, sur les parcelles cadastrées section ZD n°39 et ZD 276, pour un montant de 107 000 € (cent sept mille euros) hors frais de notaire, appartenant à Monsieur JOUANAUD Jean Sébastien.

> DE NOTIFIER la présente décision par lettre recommandée avec accusé de réception ou exploit d'huissier au vendeur, au notaire, ainsi qu'à l'acquéreur mentionné dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA).

> D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **2. Budget Communal 2020 – Demande de financement acquisition foncière :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de financer l'acquisition foncière par la réalisation d'un prêt bancaire de 120 000 € (cent vingt mille euros).

Après comparaison des propositions bancaires reçues, l'offre de prêt du Crédit Agricole suivante :

### **→ DÉCISION :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le projet qui lui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

- > Autofinancement : 0 €
- > Emprunt à contracter par la Collectivité : 120 000 €

Concernant l'emprunt à contracter pour réaliser ce projet, et après avoir examiné les propositions reçues, le Conseil Municipal décide

- de demander à la banque Crédit Agricole un prêt à moyen terme ayant les caractéristiques suivantes :
  - > Montant : 120 000 €
  - > Taux : **1.09 %**

- > Durée : **20 ans**
- > Périodicité : annuelle
- > Echéance : 6 710.26 €
- > Frais de dossier : 120 €

- de prendre l'engagement pendant la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées. Le Receveur est le Percepteur de la Trésorerie d'Agen Municipale.

### **3. Travaux communaux 2020 :**

#### **> Réhabilitation de l'Église de Mourrens :**

- La troisième et dernière tranche va débuter fin septembre, début octobre.

#### **> Travaux de Goulard :**

- Les travaux sur le Hameau de Goulard se poursuivent : les mâts photovoltaïques et les mâts filaires d'éclairage publics de la place sont en cours d'installation.

Quelques problématiques apparaissent au fil des réunions :

- Effacement du réseau téléphonique par Orange n'est toujours pas réalisé et les travaux de voirie prennent du retard.
- Le goudronnage des parties privées des riverains n'est pas optimal et les tarifs proposés sont très différents selon les riverains.
- Les zones de calcaire émulsionné se trouvent fortement réduites par rapport au plan prévisionnel.
- Du nouveau mobilier urbain a été commandé.

#### **> Goulard Route Départementale 296 :**

- Une réunion est prévue le mardi 22 septembre à 11h00 avec les riverains, les services du Conseil Départemental et la Gendarmerie pour tenter de résoudre le passage de la circulation dans le secteur.

#### **> Patrimoine Communal :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de Monsieur COSTE Heinrich d'acquérir une bande de terrain jouxtant sa propriété. Ce terrain fait partie de l'achat des terrains SENAC réalisé par la Commune en début d'année 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à cette demande afin de pouvoir y apporter une réponse.

#### **> Travaux mutualisation de la Mairie :**

- La commission Bâtiments - Cadre de Vie a pris connaissance de la première ébauche des plans d'agencement de la Mairie et Agence Postale fourni par l'architecte lors de sa dernière réunion.
- Plusieurs idées ont été lancées afin d'avoir un aménagement optimum des locaux, les élus n'ayant pas été convaincus par ces premiers travaux. Le Secrétariat doit faire remonter ses observations, avant qu'un retour global soit fait à l'architecte pour revoir ses plans.

#### 4. Composition des Commissions Communautaires :

Lors du dernier Conseil Communautaire l'Agglomération d'Agen a ajouté une commission Tourisme, il convient donc de désigner de nouveaux délégués communautaires.

#### → DÉCISION :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de modifier et d'établir la liste des représentants des commissions communautaires comme ci-dessous :

Président	Commissions	Titulaire	Suppléant
Olivier GRIMA	Développement économique/ Emploi / Transition Numérique	Claude DALENS	Christiane LAPEYRE
Henri TANDONNET	Aménagement du Territoire, (Infrastructures, schéma de cohérence territoriale) enseignement supérieur et recherche	Dominique MILANI	Eveline PEJAC
Joel PONSOLLES	Urbanisme (PLUi et administration du droit des sols)	Fabien VACQUE	Frédéric DAILLE
Clémence ROBERT	Finances	Olivier THERASSE	Didier FAJOLLE
Patrick BUISSON	Transition Écologique Collecte, Valorisation des déchets et économie circulaire	Mylène VIOLTON	Muriel MOITEAUX
Francis GARCIA	Cohésion Sociale / Politique de la ville /Gens du Voyage	Christiane LAPEYRE	Claude DALENS
Pascal de SERMET	Transport et Mobilité	Frédéric DAILLE	Caroline AUTHIER
Pierre DELOUVRIER	Eau, Assainissement, Hydraulique et GEMAPI	Denis CASONATO	Alain CASTERA
Bruno DUBOS	Logement Habitat Ruralité Centre Bourg	Eveline PEJAC	Annick SABADINI
Jean Marc GILLY	Voirie, Pistes cyclables et Éclairage Public	Christophe PIACENTINI	Philippe PORTELLA

Nadège LAUZANA	Politique de Santé et Accessibilité	J. Arnaud ELISSALDE	Claude DALENS
REMY CONSTANT	Tourisme	Annick SABADINI	Elise LAFFONT

## 5. Personnel Communal :

### ❖ Création d'emplois - secrétariat :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'historique de l'embauche de Madame Claire ROBIN en qualité de rédacteur contractuel au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Monsieur le Maire explique qu'il a renouvelé le contrat de cet agent jusqu'au 31 décembre 2020 et propose de pérenniser cet agent en créant un emploi permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### → DÉCISION :

Après en avoir délibéré et au vu des débats, Monsieur le Maire décide de retirer ce dossier de la séance.

## 6. Comptes Rendus des diverses Commissions Communales

### ★ Commission Affaires Scolaires :

- La rentrée scolaire s'est globalement bien passée.
- Les TAP temps d'activité périscolaire sont prévus à partir de mi-septembre.
- Les élections pour le Conseil Municipal d'Enfants auront lieu le 13 octobre 2020.

### ★ Commission Bâtiments - Cadre de Vie :

*La commission travaille sur les sujets suivants :*

- Visite de la commune d'ORDAN-LARROQUE (commune du Gers ayant la 4<sup>ème</sup> fleurs)  
-> <https://ordan-larroque.fr/>
- Travaux à venir « Salles Polyvalentes » et projet de règlement
- Aménagement « loisirs » sur la commune
- "Travaux d'Automne" par les Services Techniques.

### ★ Commission Voirie :

*Des réflexions sont en cours sur le plan d'aménagement des voies piétonnes pour accéder notamment à Bécade*

- à voir avec l'Agglomération d'Agen pour étudier un aménagement en partant du terre plein de la Mairie jusqu'à l'accès de la voie piétonne.
- un passage piéton au bout de la rue rivelin avec un stop ?
- création d'un accès par la rue de Rondes avec passage piétons ?

- création d'un sens unique pour accéder à l'école maternelle ?
- Problème de stationnement devant l'école du Bas en bordure de la RD 296 qui gêne le stationnement du bus.

★ **Commission Cohésion Sociale :**

- Une réunion avec l'ensemble des associations pour planifier l'utilisation des salles et des activités a eu lieu jeudi 28 août 2020.
- Le projet de Forum a été annulé à la majorité des associations présentes.  
-> Il a été proposé que les associations puissent communiquer sur leurs activités par le biais du bulletin municipal ou encore le site internet de la commune.

En raison de la crise sanitaire, il a été rappelé à chaque association de bien laisser les salles propres après les activités. Les activités sportives sont regroupées à la salle de Bécade en raison de l'utilisation de la salle des fêtes pour les diverses réunions.

★ **Commission Manifestation - Tourisme :**

- La manifestation Sardinade a été annulée sur décision de l'équipe municipale, en raison de l'épidémie de COVID -19.
- En raison de l'annulation du Forum des Associations, il convient de trouver une nouvelle date pour la réception des nouveaux arrivants.
- La commune participera également à Octobre Rose. Une réunion de la commission sera prévue rapidement.
- Projet Terra Aventura : les référents de ce projet au Comité Départemental de Tourisme sont venus visiter le village et ont été favorables à la création d'un parcours autour du village.  
-> ce projet coûterait à la municipalité 2500 € pour la création et 1000 € par an pour son entretien.  
-> le Conseil Municipal propose de voir auprès de l'Office du Tourisme d'Agen pour obtenir un financement en raison du peu de parcours existants sur l'Agenais.  
-> une aide de la Région Nouvelle Aquitaine est également possible.  
-> ce parcours serait mis en place pour le mois de Juin 2021.
- Mi-septembre, la commission Tourisme recevra les responsables du Comité Départemental du Tourisme pour les chemins de randonnée sur la commune. Il conviendra de les répertorier et de les remettre en état.
- La commission travaillera également sur le projet de Jumelage, le parcours de santé sur la coulée verte de la Technopole d'Agen Garonne et la halte nautique de l'Housted.

**7. Questions diverses :**

**> Agglomération d'Agen :**

Monsieur le Maire fait un point sur les informations données en bureau communautaire :



- **Gestion de la crise sanitaire :** la propagation continue son évolution. Le port du masque est obligatoire dans certains secteurs d'Agen ainsi que sur le centre commercial o'green à Boé.
- **Financement du SITE de Laplume :** en raison de sa compétence Transports, le bureau communautaire a pris en charge le déficit prévisionnel du SITE de Laplume. Le montant prévu s'élève à 14 010 €. Le syndicat doit être dissous en mars 2021.

> **Plan de Communication :** Monsieur le Maire précise qu'il souhaite que la diffusion des Flashs ou Newsletters concerne des informations communales et associatives.

> **Prochaines réunions :**

- **Conseil Municipal :**
  - 9 novembre 2020
  - 14 décembre 2020
- **Equipe :**
  - 21 septembre à 20h30
- **Commission Manifestation - Tourisme :**
  - 16 septembre à 18h30

> **Budget Participatif Citoyen du Conseil Départemental de Lot et Garonne :** Monsieur Philippe PORTELLA déplore le peu de bulletins papiers retrouvés dans l'urne mise à disposition au secrétariat de la Mairie et l'inaction des agents pour inciter les administrés à voter. Il quitte la séance.

*L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à vingt-trois heures quinze.*